

Décision n° EI-2024-43 portant sur l'accréditation du programme de Master Droit Public délivré par Sharjah University, Charjah, Émirats arabes unis.

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI_2023_CONV27 du 21 décembre 2023 relative à l'évaluation/accréditation du Master Droit Public délivré par Sharjah University, Charjah, Émirats arabes unis

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 27 septembre 2024,

Décide :

Article 1^{er}

Après avoir constaté que le Master Droit Public délivré par Sharjah University répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Le Master en droit public vise à répondre à la demande locale et régionale de professionnels du droit, en particulier dans le domaine du droit administratif et pénal. Pour ce faire, il propose un programme de master de haut niveau axé sur le droit public local, enseigné en arabe, qui couvre les connaissances juridiques essentielles et les compétences en matière de recherche dans le domaine du droit public pertinent pour la région. L'université de Sharjah soutient fortement les compétences en matière de recherche des étudiants et du personnel universitaire. Il existe des liens solides avec les acteurs socio-économiques, facilités par l'organisation d'événements réguliers auxquels participent des professionnels du droit.

Malgré les accords internationaux signés par l'université de Sharjah et le College of Law, le Master of Public Law n'est pas attractif pour les étudiants étrangers en dehors des pays du Golfe en raison de l'enseignement dispensé principalement en arabe. En outre, les frais de scolarité relativement élevés peuvent également contribuer à limiter son attrait pour un public international plus large.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le programme de master permet de bien comprendre les attentes grâce à un système de notation transparent et à une communication claire du contenu des cours et des attentes des enseignants. Il offre des bases théoriques solides soutenues par des méthodes d'enseignement efficaces et un corps professoral hautement qualifié. Le programme d'études est bien structuré, avec un mélange équilibré de cours de base et de cours à option, ce qui permet une progression tout en répondant aux besoins individuels. Bien que le programme s'aligne sur les exigences professionnelles, il manque un système de spécialisation ou de parcours qui permettrait de se concentrer davantage sur des domaines spécifiques du droit. Cependant, il excelle dans l'encadrement par des conseillers et des directeurs de thèse spécialisés, soutenus par les services complets du Collège de droit et de l'université. Néanmoins, les normes élevées exigées pour être diplômé (l'obligation de publier un article en arabe ou en anglais) expliquent pourquoi le nombre d'étudiants diplômés est faible. En dépit de ses atouts, le Collège de droit est confronté à des difficultés pour attirer les étudiants étrangers et les étudiants en échange, en raison d'une offre limitée de cours en anglais ou en français (même si le droit local s'inspire du droit civil et qu'une partie du corps enseignant parle le français). Des efforts tels que des partenariats avec l'Alliance française et le Centre de la francophonie nouvellement créé pourraient potentiellement améliorer l'attractivité du programme.

CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

Le programme est présenté de manière efficace sur le site web de l'université et attire les étudiants arabophones. Il excelle dans le suivi de la réussite des étudiants, même si la durée moyenne d'obtention du diplôme est supérieure à quatre ans. Néanmoins, il ne parvient pas à évaluer l'intégration des diplômés sur le marché du travail.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Le programme de master dispose de nombreux outils de suivi et d'évaluation par le biais d'évaluations obligatoires des cours par les étudiants, auxquelles les enseignants doivent répondre, et d'évaluations externes. L'évaluation se fait également au niveau du Collège de droit en appui au Conseil consultatif et tous les cinq ans pour l'accréditation gouvernementale. Le programme s'appuie sur un personnel enseignant capable de répondre aux demandes d'enseignement et d'encadrement des étudiants et sur des services informatiques, des ressources documentaires et des services dédiés à leur soutien.

Article 2

Le Master Droit Public délivré par Sharjah University, Charjah, Émirats arabes unis, est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Les conditions d'obtention du diplôme, y compris la publication d'un article, offrent aux étudiants une excellente préparation à la recherche et les préparent au travail de doctorat. Toutefois, cette exigence peut être trop contraignante pour les étudiants professionnels qui n'ont pas l'intention de poursuivre un programme de doctorat.
- Les efforts en matière de suivi des étudiants après l'obtention de leur diplôme pourraient être intensifiés, par exemple en encourageant la création d'une association d'anciens étudiants en droit, ou plus spécifiquement en droit public. Cela permettrait d'améliorer l'insertion professionnelle et de faciliter l'évolution de carrière des étudiants déjà en poste. L'inclusion dans le programme d'un module de « pratique du droit », dispensé par des professionnels du droit, renforcerait la professionnalisation du cursus. En outre, l'intégration de la participation à des concours internationaux de plaidoirie apporterait une valeur ajoutée significative à la formation de haut niveau à la pratique du droit.
- La spécialisation du programme d'études devrait être renforcée, avec des titres de cours plus explicitement spécialisés et des filières spécialisées au sein du programme de master. Proposer davantage de cours à option, tels que ceux de procédure pénale, offrirait aux étudiants un choix et un approfondissement supplémentaires. Une spécialisation plus poussée en droit de l'énergie, en droit de l'environnement ou en droit pénal pourrait également être envisagée.
- Les efforts visant à internationaliser le programme doivent être poursuivis. Cela peut se faire en augmentant le niveau des exigences linguistiques au moment du recrutement, en proposant des cours d'arabe, en créant de nouveaux cours en anglais ou en français pour bénéficier des compétences linguistiques de certains enseignants. En outre, il est essentiel de promouvoir le programme à l'étranger et d'encourager la mobilité entrante d'étudiants, ainsi que de développer les partenariats académiques internationaux actuels au profit du programme de master. Les ressources du nouveau Centre de la Francophonie pourraient également jouer un rôle important dans l'amélioration de cette internationalisation.



Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 17 octobre 2024

Le président par intérim

signé

Stéphane LE BOULER